

Sélection de recommandations émises par la CIASE

pouvant éclairer et nourrir la consultation
pour le synode des évêques sur la synodalité

Recommandation n° 3 :

- dans tout type de formation et de catéchèse, souligner que les Évangiles doivent être source d'inspiration pour un accompagnement où l'enjeu est de faire advenir le sujet dans un vis-à-vis et non pas de le dominer dans une manipulation.

Recommandation n° 5 :

- [...] vérifier que tout charisme fondateur est subordonné à la charité ;
- identifier toutes les formes dévoyées de charisme et tous les positionnements en surplomb dans les pratiques pastorales [...] et toutes les confusions possibles entre séduction et charisme.

Recommandation n° 6 :

- dans toutes les formes de catéchèse, enseigner aux fidèles et, en particulier, aux plus jeunes et aux adolescents l'exercice de la conscience critique en toutes circonstances.

Recommandation n° 7 :

- dans tout type de formation et de catéchèse, enseigner que les Évangiles donnent l'exemple d'une parole comme dynamique, non pas de pouvoir sur l'autre, mais de volonté de le faire grandir et advenir, rappelant que, comme dans un échange humain reposant sur des bases saines, la parole ne doit être prise que pour être donnée ;
- [...] aider à une lecture à la fois critique et spirituelle de la Bible à tous les niveaux de la formation.

Recommandation n° 11 :

- favoriser la réflexion doctrinale visant à ce que la doctrine sur la sexualité ne soit pas séparée des exigences de la doctrine sociale de l'Église et de l'égalité de dignité de toute personne humaine.

Recommandation n° 24 :

- [...] reconnaître que le rôle social et spirituel de l'Église fait peser sur elle une responsabilité particulière au sein de la société dont elle est partie prenante.

Recommandation n° 34 :

La commission considère qu'il convient de passer au crible :

- la constitution hiérarchique de l'Église catholique au vu des tensions internes sur sa compréhension d'elle-même : entre communion et hiérarchie, entre succession apostolique et synodalité et surtout entre l'affirmation de l'autorité des pasteurs et la réalité des pratiques de terrain, de plus en plus influencées par des fonctionnements démocratiques ;
- la concentration entre les mains d'une même personne des pouvoirs d'ordre et de gouvernement, ce qui conduit à insister sur l'exercice rigoureux des pouvoirs et, notamment, sur le respect de la distinction entre for interne et for externe ;
- l'identification de la puissance sacramentelle avec le pouvoir.

Recommandation n° 35 :

La commission estime utile pour l'Église :

- de mettre en œuvre et de développer la démarche d'évaluation et de contrôle interne avec des commissions ad hoc, qui peuvent être légères dans leur fonctionnement ;
- de se doter de formations et d'organisations dédiées à cette fin.

Recommandation n° 36 :

La commission estime qu'il faut, au regard du principe d'égalité, grandement renforcer la présence des laïcs en général et des femmes en particulier dans les sphères décisionnelles de l'Église catholique.

Ce travail suppose un état des lieux préalable et la détermination d'objectifs et d'un calendrier de mise en œuvre.